

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-1193-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1194-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1195-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 SEPTEMBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 septembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1196-REC JOURNÉE INTERNATIONALE « VILLES POUR LA VIE – CONTRE LA PEINE DE MORT » / AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA FRANCOPHONE

ATTENDU la lettre du 2 septembre 2014 de M. Charles Perroud, coordonnateur pour l'Abolition de la peine de mort de l'organisme «Amnistie internationale Canada francophone», demandant l'adhésion de la Ville de Terrebonne au mouvement mondial de « Villes pour la vie – contre la peine de mort » ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la lettre de M. Perroud et de la résolution d'adhésion de la Ville de Montréal concernant l'objet mentionné ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'une résolution afin que la Ville de Terrebonne adhère au mouvement mondial « Villes pour la vie – contre la peine de mort » et proclame le 30 novembre « Journée pour la vie – contre la peine de mort ».

CE-2014-1197-DEC MODIFICATION / PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 640 / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU la lettre du 17 septembre 2014 de Mme Odile Béland, M.B.A., directrice de la Direction de Laval-Mille-Îles du ministère des Transports du Québec informant la ville que certains lots de la banque cadastrale situés sur l'autoroute 640 entre les autoroutes 25 et 40 doivent avoir un caractère autoroutier pour devenir propriété de l'État et que cela se fera par décret publié à la Gazette officielle du Québec. Il s'agit des lots 2 913 200, 1 951 031, 1 951 042 et 1 951 064 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de Mme Odile Béland informant la ville que certains lots de la banque cadastrale situés sur l'autoroute 640 entre les autoroutes 25 et 40 feront l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec afin d'avoir un caractère autoroutier pour devenir la propriété de l'État.

CE-2014-1198-DEC PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE CONSERVATION DES ESPACES BOISÉS / CMM / AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la lettre du 24 septembre 2014 adressée à M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, à l'effet qu'une aide financière de 200 000\$ sera accordée à la Ville de Terrebonne dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés des lots 3 358 441 et 2 291 867 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 24 septembre et adressée à M. Marc Léger concernant l'acceptation par la Communauté métropolitaine de Montréal de la demande d'aide financière au montant de 200 000\$ pour le projet d'acquisition des lots mentionnés ci-dessus et prend également acte qu'une convention doit intervenir à cet effet entre la CMM et la Ville de Terrebonne.

CE-2014-1199-DEC ENTENTE INTERMUNICIPALE / FOURNITURE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR LA VILLE DE BOIS-DES-FILION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LORRAINE / AOÛT 2014

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion a fait parvenir à la Ville de Terrebonne l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de sécurité incendie par la Ville de Bois-des-Filion sur le territoire de la Ville de Lorraine ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de sécurité incendie par la Ville de Bois-des-Filion sur le territoire de la Ville de Lorraine laquelle a une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

CE-2014-1200-DEC CESSIION – BOULEVARD DE LA PINIÈRE / VOIE DE DESSERTE SUD / AUTOROUTE 640 (lots 3 148 966 et 3 148 952 du cadastre du Québec) – VILLE DE BOIS-DES-FILION

ATTENDU QU'en vertu de la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1074-DEC adoptée le 3 septembre 2014 le comité exécutif autorisait la signature d'une cession par la Ville de Bois-des-Filion à la Ville de Terrebonne de certaines parcelles de terrains connus comme étant la voie de desserte de l'autoroute 640 situées entre la Ville de Bois-des-Filion et les étangs aérés de Terrebonne et autorisait également en faveur de la Ville de Bois-des-Filion une

servitude permanente pour l'entretien de la conduite d'égout sanitaire située sous l'assiette de la voie de desserte ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du projet d'acte de cession des terrains en faveur de la Ville de Terrebonne et du projet de servitude en faveur de la Ville de Bois-des-Filion pour l'entretien de la conduite ;

ATTENDU QUE le projet de cession mentionné ci-dessus a été transmis par le cabinet de notaires Dagenais et Associés inc. le 1^{er} octobre 2014 à M. Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du projet de cession des terrains en faveur de la Ville et de l'octroi d'une servitude permanente en faveur de la ville de Bois-des-Filion pour l'entretien de la conduite d'égout sanitaire transmis par le cabinet de notaires Dagenais et Associés inc. au directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion.

CE-2014-1201-DEC DÉCRET 796-2014 / LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS

ATTENDU QUE tous les contrats et sous-contrats de services et les contrats et sous-contrats de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure à 10 000 000\$ doivent faire l'objet d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et ce, en vertu de l'article 21.17 de la Loi sur les contrats des organismes publics du Québec ;

ATTENDU QU'à compter du 24 octobre 2014 le montant de 10 000 000\$ est diminué à un montant de 5 000 000\$;

ATTENDU QU'à compter de cette date, toute société soumissionnaire de contrats de 5 000 000\$ et plus devra détenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) lors du dépôt de son offre, le tout suivant le décret 796-2014 du 10 septembre 2014 publié à la Gazette officielle du Québec le 24 septembre 2014 aux pages 3405 et 3406 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du décret numéro 796-2014 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1202-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 3 septembre 2014.

CE-2014-1203-DEC PROGRAMME « UNE NAISSANCE, UN ARBRE »

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-198-DEC autorisant le remplacement du programme de l'arbre du nouvel arrivant par « Une Naissance, un arbre » pour tout enfant né après le 1^{er} janvier 2014 et l'analyse de différentes options menée par le service des communications;

ATTENDU QU'après cette analyse, le service des communications propose un nouveau programme intitulé « *Mes racines à Terrebonne* », qui permettra de remettre un arbre à l'occasion de la naissance d'un enfant;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2014-09-03/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la mise en place du nouveau programme « Mes racines à Terrebonne » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise la mise en place du nouveau programme « *Mes racines à Terrebonne* » avec les prérogatives suivantes:

- Organiser la distribution des arbres de ce programme la fin de semaine précédant la distribution annuelle d'arbres aux citoyens;
- Qu'une période d'inscription précède la distribution des arbres du programme « *Mes racines à Terrebonne* »;
- Qu'une campagne de visibilité accompagne la période d'inscription afin d'informer les citoyens concernés et établir la liste des participants admissibles;
- Qu'une commande de deux (2) essences soit passée auprès de la pépinière désignée en fonction du nombre d'inscriptions au programme;
- Que les arbres non réclamés soient ensuite écoulés lors de la distribution d'arbres aux citoyens;
- Que le service des communications, de concert avec le service des aménagements paysagers, travaillent à mettre en place la première édition de cette distribution lors du printemps 2015 pour toutes les inscriptions admissibles à partir du 1^{er} janvier 2014.

CE-2014-1204-DEC PLANTATION AU PARC DE LA HALTE ROUTIÈRE / PROPOSITION DU COBAMIL

ATTENDU la proposition de l'organisme COBAMIL de faire un projet de plantation dans la bande riveraine du parc de la Halte routière ;

ATTENDU QUE ce projet se réaliserait avec le financement de la Fondation TD des amis de l'environnement sur une longueur approximative de 50 mètres et sera réalisé à l'automne 2014;

ATTENDU QUE la participation de la Ville consiste à fournir la terre noire et le paillis requis pour la plantation ainsi que certains petits outils manuels;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2014-09-03/02 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la plantation au parc de la halte routière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise l'organisme COBAMIL à procéder au projet de plantation dans la bande riveraine du parc de la Halte routière, selon le projet déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin de superviser la réalisation du projet et fournir la terre noire et le paillis requis pour la plantation, les petits outils étant à la charge du COBAMIL.

CE-2014-1205-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / INCENDIE D'UN GARAGE / 1927, RUE FLORENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 12 septembre 2014, une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 25 000\$ suite à un incendie d'un garage le 14 mars 2014 au 1927, rue Florent;

ATTENDU QUE la responsabilité de la ville est engagée dans cette affaire ;

ATTENDU QUE selon la Direction de l'urbanisme durable consulté à cet effet, le garage ne peut être reconstruit à l'endroit où il se trouvait, mais peut être

reconstruit à côté de la maison, il y a donc perte de droit acquis à la reconstruction au même endroit et le réclamant évalue la perte de valeur de sa propriété à 25 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la ville dans le dossier de Mme Carole Chayer c. ville de Terrebonne (700-22-031947-145).

CE-2014-1206-DEC ADOPTION / LISTE / PAIEMENTS INTERNET PAIE ET DAS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des paiements internet paie et DAS pour les mois de juillet et août 2014 au montant de 12 596 380,70\$ préparée le 26 septembre 2014.

CE-2014-1207-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 452 607,67\$ préparée le 25 septembre 2014.

CE-2014-1208-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS AUXILIAIRE (VL) / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications auxiliaire, section du SCAU 9-1-1, à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer Mme Vanessa Lemire au poste de préposé aux télécommunications auxiliaire, section du SCAU 9-1-1, à la Direction de la police à compter du 6 octobre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1209-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS AUXILIAIRE (ML) / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications auxiliaire, section du SCAU 9-1-1, à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Martin Lebrun au poste de préposé aux télécommunications auxiliaire, section du SCAU 9-1-1, à la Direction de la police à compter du 6 octobre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-1214-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / CONSEILLÈRE
RELATIONNISTE / SERVICE DES COMMUNICATIONS
/ DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de Mme Annie Lafrenière pour une période de quarante (40) semaines, et ce, en raison de la prolongation du congé de Mme Maïka Bernatchez, conseillère relationniste au service des communications

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 7 août 2015, les services de Mme Annie Lafrenière au poste de conseillère relationniste à la Direction générale.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Lafrenière.

MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE INDIQUE AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF QU'ELLE SE RETIRE ET QU'ELLE NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS

**CE-2014-1215-DEC RECOMMANDATION SALARIALE / COORDON-
NATEUR / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 311-06-2014 autorisant la création du poste de coordonnateur à la Direction générale et la nomination de M. Sébastien Bertrand à ce titre ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1085-DEC évaluant la nouvelle fonction de coordonnateur à la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, que le comité exécutif autorise que le salaire de M. Sébastien Bertrand soit fixé à l'échelon 8 de la classe 6, et ce, rétroactivement au 26 juin 2014, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2014-1216-DEC DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / TRANSFERT
BUDGÉTAIRE / INSTALLATION ET SUPPORT DES
ÉQUIPEMENTS D'URGENCE / VÉHICULES DE
PATROUILLE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 250-05-2014, adoptée le 12 mai 2014, acceptant la soumission de la compagnie PES Canada pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires pour un montant de 194 948,16\$ (t.t.c.) (SA14-8001) ;

ATTENDU QU'une dépense supplémentaire est nécessaire pour le montage de deux (2) motoneiges, le montage d'un 8^e véhicule et la pose de phares LED pour un excédent de coûts totalisant une somme de 29 962\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif approuve la dépense excédentaire pour le montage de véhicules et la pose de phares LED et autorise la trésorière à payer un montant de 26 000\$\$ (taxes en sus) à la société PES Canada.

Que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 30 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros		
1-02-211-00-515	informatique	12 000\$
1-02-211-00-523	réparation équipement	5 000\$
1-02-211-00-647	fournitures	5 000\$
1-02-213-00-513	location équipement	8 000\$

AU poste budgétaire numéro		
1-02-211-00-646	outillage équipement	30 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0412 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

RETOUR DE MME LAMARCHE

CE-2014-1217-DEC RÉSILIATION / CONTRAT / ACHAT DE VESTES PARE-BALLES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1052-DEC acceptant la soumission de la société L'Armure d'Amérique (Canada) Itée pour l'achat de vestes pare-balles pour un montant de 62 944,56\$ (t.t.c.) (SA14-10008) ;

ATTENDU QUE l'adjudicataire n'est plus en mesure de donner suite aux engagements contractuels pour l'achat de vestes pare-balles, soit le fait qu'elle n'a pas le personnel disponible pour procéder à la prise de mesures des policiers ;

ATTENDU QUE l'article 21 du cahier des charges générales permet la résiliation du contrat advenant que « l'adjudicataire devienne insolvable au sens du Code civil du Québec » ou qu'il « tire avantage de toute loi se rapportant à l'insolvabilité » ou qu'il « omet ou néglige de livrer les biens ou matériaux dans les délais prescrits » ;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier le contrat, et ce, selon l'article 21 du cahier des charges générales ;

ATTENDU QUE l'ouverture de ces soumissions s'est faite le 12 août 2014 et que la période de validité des soumissions est de 90 jours ;

ATTENDU QUE la deuxième (2^e) plus basse soumission n'est que de 1 089,33\$ plus élevée ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif résilie à compter du 2 octobre 2014 le contrat intervenu avec la société L'Armure d'Amérique (Canada) Itée pour l'achat de vestes pare-balles, le tout selon la disposition de l'article 21 du cahier des charges générales.

Il est également unanimement résolu d'accepter la soumission, à compter du 2 octobre 2014, de la société **TEN4 BODY ARMOR INC.**, datée du 14 juillet 2014, pour l'achat de vestes pare-balles, le tout pour un montant de 55 693,75\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0422 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-1218-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEUR /
CONTRAT DE TROIS (3) ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de papier pour photocopieur pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La fourniture de papier pour photocopieur pour un contrat de trois (3) ans** ».

**CE-2014-1219-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / CHARGÉ DE PROJETS /
SERVICE DE LA VOIRIE**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative pour la l'embauche d'un chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 68 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro		
1-02-130-00-999	Réserve pour imprévus	68 000\$
AUX postes budgétaires numéros		
1-02-970-00-111	salaire régulier	49 600\$
1-02-970-00-210	régime de retraite	4 400\$
1-02-970-00-220	R.R.Q.	1 500\$
1-02-970-00-230	Assurance emploi	800\$
1-02-970-00-240	Fonds des services de santé	2 400\$
1-02-970-00-250	C.S.S.T.	1 100\$
1-02-970-00-260	Assurance collective	2 700\$
1-02-970-00-270	R.Q.A.P.	500\$
1-02-310-00-649	Pièces et accessoires	5 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0419 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2014-1220-REC SOUMISSION / NETTOYAGE DES ÉGOITS
SANITAIRES ET COMBINÉS AVEC CAMION
ÉCUREUR / DEUX (2) ANS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer pour un contrat d'une durée de deux (2) ans (SA14-9055) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 août 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 septembre 2014 à 11 h 08, à savoir :

ABC Environnement inc.	123 238,28\$ t.t.c.
Beauregard Fosses Septiques ltée	154 043,32\$ t.t.c.
S.S.E. Environnement inc.	154 748,36\$ t.t.c.
Kelly Sani-Vac inc.	192 327,42\$ t.t.c.
Aquaréhab (Canada) inc.	260 578,89\$ t.t.c.
Gainex in.c	413 472,12\$ t.t.c.
Brault Drain inc.	897 681,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société ABC Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 173 796,21\$ (t.t.c.) en date du 17 juin 2014 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **ABC ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 12 septembre 2014, pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant total de 107 187,02 (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0420 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1221-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL / 1051, RUE NATIONALE

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a procédé à plusieurs embauches au cours de l'année 2014, et ce, en vertu des besoins prévus à l'étude budgétaire 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux pour le réaménagement partiel du 1051, rue Nationale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le réaménagement partiel de locaux au 1051, rue Nationale** ». (référence : réserve pour rénovation d'édifices).

CE-2014-1222-DEC CONSTRUCTION D'UN LIEN CYCLABLE / RUE DE L'HORTENSIA / INTERSECTION DU BOULEVARD LAURIER

ATTENDU la construction d'une station d'essence à l'intersection nord-ouest de la rue de l'Hortensia et du boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE le projet n'a pas inclus de régler le lien cyclable sur la rue de l'Hortensia ;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité des usagers, il est nécessaire de construire le lien cyclable ;

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu avec le promoteur afin qu'il cède à la ville le terrain nécessaire pour la construction du lien cyclable ;

ATTENDU QUE les travaux de la station d'essence pour le promoteur sont en cours et que l'entrepreneur accepte de réaliser les travaux de la piste cyclable en même temps ;

ATTENDU QUE les travaux, honoraires professionnels et les taxes de vente non remboursés sont estimés à 30 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le promoteur va céder le terrain gratuitement ;

ATTENDU QU'une promesse de cession doit être signée par le promoteur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la société LC Entrepreneurs généraux (2000) ltée, datée du 25 septembre 2014, pour la construction de la piste cyclable sur la rue de l'Hortensia, le tout pour un montant n'excédant pas 21 320\$ (taxes en sus) à être financé par le fonds des parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0433 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu d'accepter la cession d'une partie du lot 1 889 885 du cadastre du Québec, par la société Owen Real Estate Investments L.P., et ce, conformément au projet de promesse de cession joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession de ladite partie de lot ou qu'un avis soit publié conformément à la procédure prévue à la *Loi concernant la Ville de Terrebonne* (Loi 202) et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

Que la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, soit et est mandatée pour la confection des documents des documents requis, le cas échéant.

**CE-2014-1223-DEC SERVITUDE / HYDRO-QUÉBEC / LOT 3 025 566 /
TERRAIN DE LA VILLE EN BORDURE DE LA
MONTÉE DES PIONNIERS / INTERSECTION DE LA
RUE YVES-BLAIS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec sur une partie du lot 3 025 566 du cadastre du Québec (terrain en bordure de la montée des Pionniers à l'intersection de la rue Yves-Blais), tel que montré au croquis préparé par M. C. Leblanc en date du 19 août 2014.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2014-1224-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN SAINT-
CHARLES, ENTRE LA RUE BERNARD-GAGNON ET
LA VILLE DE CHARLEMAGNE**

ATTENDU QU'il est prévu de procéder aux travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles entre la rue Bernard-Gagnon et la Ville de Charlemagne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles entre la rue Bernard-Gagnon et la Ville de Charlemagne** » (référence : règlement d'emprunt 400).

**CE-2014-1225-DEC URBANOVA / DÉPLACEMENT DES UTILITÉS
PUBLIQUES / RELOCALISATION TEMPORAIRE ET
PERMANENT POUR VIDÉOTRON / RUE MARCEL-DE
LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU les travaux de réaménagement de la rue Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent un déplacement temporaire des utilités publiques afin de réaliser les travaux et par la suite un déplacement permanent ;

ATTENDU QUE la ville doit défrayer les coûts de ces deux (2) déplacements, tel qu'indiqué à la grille tarifaire de l'annexe O-1 du règlement numéro 559-1 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise le remboursement à la société Vidéotron pour la relocalisation temporaire et permanente de leurs équipements et autorise M. Stéphane Larivée, ing., MBA, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la société Vidéotron.

Que cette dépense soit prise à même les fonds disponibles du règlement numéro 514-1.

**CE-2014-1226-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN ARGENT /
RUE DIANE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter une contribution en argent, aux fins de parc, au montant de 2 158,60\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Diane, telle qu'indiqué à la compilation du dossier D14-1997. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 42063 de ses minutes.

**CE-2014-1227-DEC SUBVENTIONS / AUTOMNE 2014 / AVANCE DE
FONDS AUX ORGANISMES / RELOCALISATION
DANS LE CADRE DE LA GRÈVE DES
SURVEILLANTS-CONCIERGES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accorde une subvention aux organismes suivants, et ce, dans le cadre de la relocalisation pendant la grève des surveillants-concierges :

Âge d'or St-Jean-Baptiste	560,00\$
Amis de la photo (Les)	780,00\$
Amis de la pétanque	50,00\$
Amis de Simon (Les)	206,96\$
Association du baseball mineur La Plaine	120,00\$
Centre d'arts martiaux Dojo-K de Terrebonne	4 950,00\$
Club de l'âge d'or de Lachenaie	8 691,50\$
Club de l'Âge d'or de La Plaine	4 200,00\$
Club de scrabble Les lettres de mon moulin	1 060,00\$
Club de soccer La Plaine	320,00\$
Éclipse – Le groupe vocal	950,00\$
École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne	9 055,00\$
Garde du Lys	2 703,60\$
Garde paroissiale Terrebonne	960,00\$
Music-O-Choeur	840,00\$
Troupe création danse	7 479,43\$
Troupe de théâtre les Farfelus	879,56\$
Visa Santé	1 931,58\$

Voix des Moulins (Les)	1 846,48\$
Coût réels – automne 2014	
Association du hockey mineur de Lachenaie	94,86\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0425 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0426 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 47 679\$, du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-111 (salaire régulier) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928 (dépenses locatives pour les organismes) soit accepté.

CE-2014-1228-DEC SOUMISSION / ACHAT DE FILMS POUR LES COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques (SA14-6055) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 août 2014 ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires étaient appelés à établir un prix avec escompte à partir d'une liste de 50 titres représentant la variété des achats faits par la bibliothèque dans une (1) année et que c'est sur la base de ces titres que le contrat annuel est octroyé ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h 01, à savoir :

Groupe Archambault inc.	1 260,27\$ t.t.c.
-------------------------	-------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Archambault inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 3 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ARCHAMBAULT INC.**, datée du 2 septembre 2014, pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques, selon la liste de prix en référence à la soumission avec un escompte de 15% garanti durant un (1) an, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant maximum de 21 744\$ (taxes en sus) (dont 7 000\$ pour la partie restante de 2014). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0397 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1229-DEC SOUMISSION / ACHAT DE DOCUMENTS MUSICAUX POUR LES COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de documents musicaux pour les collections des quatre (4) bibliothèques (SA14-6056) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 août 2014 ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires étaient appelés à établir un prix avec escompte à partir d'une liste de 50 titres représentant la variété des achats faits par la bibliothèque dans une (1) année et que c'est sur la base de ces titres que le contrat annuel est octroyé ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h 21, à savoir :

Groupe Archambault inc. 1 158,58\$ t.t.c. *corrigé*

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Archambault inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 3 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ARCHAMBAULT INC.**, datée du 2 septembre 2014, pour l'achat de documents musicaux pour les collections des quatre (4) bibliothèques, selon la liste de prix en référence à la soumission avec un escompte de 15% garanti durant un (1) an, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant maximum de 21 744\$ (taxes en sus) (dont 3 000\$ pour la partie restante de 2014). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0398 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1230-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire